Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260630-DEL_2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

2026/41

Séance du 30 Juin 2026

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 14

Date de la convocation : 22 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire.

Présents : M. BERHAULT Y ; BERTHEU J-M ; BERTHEU C ; CHEVALIER L ; FONTAINE G ; FROUGET L ; GOUVARY G ; LUCIENNE A ; OGIER J ; COMMEREUC P ; MANIVEL S ; TRAVERT M ; BIGNON S

Absents excusés : HENRY C ; CHRETIEN B

Pouvoirs : HENRY C à LUCIENNE A

Madame BERTHEU Claudia a été nommée secrétaire de séance.

2026/41 : REFACTURATION DES FRAIS DE TRANSPORT A L'AMICALE LAÏQUE

M. le Maire explique que les élèves de CM1/CM2 vont partir en séjour scolaire à QUIBERON l'année prochaine avec le concours de l'Amicale Laïque, l'association des parents d'élèves de l'école. La municipalité a mis à leur disposition le car scolaire ainsi que l'agent en charge du transport.

Il a été convenu avec l'Amicale Laïque que les frais engendrés par le transport seraient refacturés à L'Amicale, qui a inclus le coût dans son budget, déduction faite de la part communale (1/3).

Tableau des frais à refacturer :

Désignation	**Prix unitaire**	**Quantité**	**TOTAL**
Carburant (consommation 30L/100km)	1.86 €	576 km	321.4 €
Rémunération agent au pro rata 2 h de trajet soit 4h A/R X 2	19.05 €	8h	152.4 €
		NET A PAYER (TVA non applicable)	**473.80 €**

Le montant de participation communale s'élève donc à 157.93 € (1/3),
Soit un total à refacturer de : 315.87 € (473.80 – 157.93)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la liquidation des recettes liées à la refacturation des frais exposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAUT

MAIRIE DE SÉVIGNAC 22250 (Côtes d'Armor)